

**EXERCICE 2018**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

**Séance du 24 septembre 2018**

**DÉLIBÉRATION n°2018-62**

Le conseil d'administration s'est réuni le 24 septembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 15 septembre 2018.

**Point de l'ordre du jour :**

3.1. Propositions de la commission des moyens du 14 septembre 2018.

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'avis de la commission des moyens du 14 septembre 2018,

**Exposé de la décision :**

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission des moyens du 14 septembre 2018.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- CUEFFE - modalités de remboursement des frais de formation ;
- Maintien du Packsport et du Passeport culturel étudiant ;
- Collégium santé - gratuité d'inscription ;
- Modification des statuts, bilan et perspectives d'action de la Fondation Maupas ;
- Tarifs du DIU pédagogie médicale ;
- Tarifs du DU comptabilité et gestion ;
- Tarifs du DU reconversion à la pratique de l'exercice officinal.

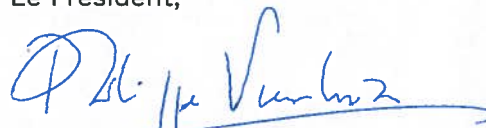
**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	4
Votes exprimés :	25
<b>Pour :</b>	<b>25</b>
Contre :	0

**Pièces jointes :**

- Compte rendu et pièces relatives aux propositions de la commission des moyens du 14/09/18

Fait à Tours, le 01 octobre 2018  
Le Président,



Philippe Vendrix Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	<b>01 OCT. 2018</b>
	Transmise au recteur le :	<b>01 OCT. 2018</b>

## COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs: Marie-Laure GELY, Emmanuel NERON, Clovis TAUBER, Véronique ROBERT, Patrick LAFPEZ, Yves RAINGEAUD, Sandrine DALLET-CHOISY, Véronique MAUPOIL-DAVID, Christine GEORGELIN, Bruno BOISSAVIT, Christine POIRIER, Francis BOURREAU, Jean-Paul CHEMLA.

**PRESENTS A TITRE CONSULTATIF :** Mesdames et Messieurs : Corinne MANSON, VP CA, Présidente, Éric-Alain ZOUKOUA, Vice – Président chargé des finances, NICOLE REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable, Philippe DAILLOUX, D.A.F, Téva WEST, DAF-pôle budget, Emmanuel LESIGNE, VP Recherche.

**EXCUSES :** Mesdames et Messieurs: Pierre GABETTE, DGS, Monica ZAPATA, Alexis CHOMMELOUX, Hubert LARDY, Théodora ANGOULVANT, Nathalie LECLERC.

OBJET	EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION
<b>Lettre de cadrage BI 2019</b>	<p>- PJ1 lettre de cadrage</p> <p>Présentation de la lettre de cadrage du B I 2019 les vice-présidents.</p>	<p>– La commission prend acte sans émettre d’observation.</p>
<b>Reliquat par unités budgétaires (« réserves ») 2017</b>	<p>-Ce calcul fait chaque année après l’approbation du compte financier, vise à répartir la variation de notre fond de roulement (FDR) entre les unités budgétaires.</p> <p>-Le calcul des réserves 2017: La mise en œuvre de la GBCP dans SIFAC en 2017 a profondément bouleversé ce calcul, car nous devons croiser en permanence des données budgétaires, c’est-à-dire calculé en fonction des encaissements/décaissement, avec des données de comptabilité générale enregistrée en droits constatés, d’autant plus que les extractions SIFAC ont évolué en conséquence.</p> <p>En conclusion de la discussion, cette notion de « réserves » n’est plus aujourd’hui appropriée, du fait des difficultés d’obtention des résultats mais surtout du changement de manière d’allouer les ressources, comme cela s’est déroulé pour les composantes au travers du COM 2018 et sera mis en œuvre pour les COM à venir.</p> <p>Pour la recherche, le fonctionnement demeure sous forme de dotation générant potentiellement des réserves (« contribution au FDR »), mais sans que cela constitue un droit de tirage sur le fonds de roulement.</p>	<p>– prend acte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la difficulté à obtenir un montant fiable notamment du fait de la GBCP mis en œuvre en 2017 dans l’outil ;</li> <li>-du caractère indicatif de ces « réserves », pour les composantes, les services centraux et communs et la recherche ;</li> <li>- constate que ces « réserves » sont progressivement rendues caduques par la nouvelle logique d’allocation des ressources, telle qu’utilisée pour le COM 2018 des composantes.</li> </ul>
<b>CUEFFE – modalités de remboursement des frais de formation</b>	<p>PJ3-délibérations sur les modalités de remboursement</p> <p>– présentation de l’ensemble des règles de remboursement des frais de formation du CUEFFE, à l’aide de la pièce jointe. Il est précisé que le remboursement est</p>	<p>– Approbation à l’unanimité du document modifié compte tenu avec la précision ci-contre.</p>

	intégral en cas d'admission tardive dans un autre cursus.	
<b>Loi O.R.E. : Maintien du pack sport et du passeport culturel étudiant</b>	<p>PJ4.1 et 4.2- pièces justificatives des activités financées par le pack sport et le passeport culturel étudiant</p> <p>La loi O R E institue une cotisation (la CVEC), finançant l'ensemble des activités vie étudiantes dont le sport et la culture. Elle supprime donc les contributions antérieures, sauf si l'université peut attester qu'elle effectue des prestations supplémentaires qui fondent ces participations spéciales. C'est ce qu'indique les deux pièces jointes et dans ces conditions il est proposé de reconduire les tarifs du pack sport – ainsi que les conditions de gratuité antérieure – et du PCE, soit respectivement 25€ et 8€.</p>	<p>-Vote la création des pack sport et P C E aux tarifs antérieurs de 25 € et 8 € respectivement, en listant les prestations proposées hors cursus.</p> <p>- Précise que le pack sport est gratuit pour les étudiants en situation de handicap, en possession d'une carte mobilité inclusion (CMI).</p>
<b>Collégium Santé – Tarif d'inscription</b>	<p>PJ 5-argumentaire</p> <p>Dans le cadre des inscriptions au Collégium santé, une indemnisation de 23 € a été fixée ; dans l'attente de la signature des conventions en permettant l'application, il est proposé à la commission d'accorder l'inscription gratuite.</p>	<p>– Approbation, tout en précisant que les 23 € sont très éloignés de la couverture des frais exposés par l'université.</p>
<b>Questions diverses :</b> 1-délibération complémentaire sur la participation à la fondation Maupas  2-SCFC : tarifs du DIU « pédagogie médicale »  3-IUT Tours : tarifs du DUCG  4-CESR-admission en non-valeur  5- UFR PHARMACIE – DU RPEO	<p>QD1- Compte rendu du conseil d'administration de la fondation Philippe Maupas du 20/04/2018 Cette délibération complémentaire porte sur la modification des statuts (Art. 5) et indique un bilan et les perspectives d'action de cette fondation, pour compléter la décision d'y participer déjà prise par le conseil d'administration.</p> <p>QD2-argumentaire et fiche du diplôme Demande d'approbation du tarif de ce diplôme qui a été reconfiguré.</p> <p>QD3-fiche du diplôme Demande d'approbation d'une modification de tarif (régularisation), conformément à la fiche présentée.</p> <p>Demande d'admission en non-valeur pour le fonds de dotation du château royal de Montargis</p> <p>QD5-fiche du DU « reconversion à la pratique de l'exercice officinal » Dossier supplémentaire de demande d'approbation du tarif de la création de ce diplôme, conformément à la fiche présentée en commission.</p>	<p>- approbation.</p> <p>-Approbation</p> <p>– Approbation</p> <p>– Dossier repoussé, suite à des les éléments nouveaux de dernière minute.</p> <p>– Approbation ; la commission demande que la fiche financière précise les heures mutualisées pour donner une vision exhaustive du coût du diplôme. Une séance de la commission des moyens sera consacrée aux fiches financières.</p>

**Prochaine Réunion le 15 octobre (annulation de la commission du 05 octobre 2018)**

14/09/18

Conseil d'Administration du 24/09/18

**Commission des moyens du 14 septembre 2018**

## **Demande de modification des modalités de perception et de remboursement des droits d'inscription CUEFFE**

- Contexte :

Conformément à la lettre ministérielle 2012-12-290 du 3 juillet 2012 relative au taux des droits de scolarité et à l'organisation des remboursements, les frais de dossiers qui étaient demandés avant la délivrance des attestations de pré-inscription des candidats au CUEFFE jusqu'à l'année universitaire 2016-2017 deviennent caducs.

Depuis la rentrée 2017-2018, un acompte sur les droits d'inscription est demandé, indispensable pour la préparation de la rentrée du CUEFFE (assurance du sérieux des candidatures, comptabilisation des candidatures fermes afin de déployer un dispositif d'accueil adapté – recrutement des enseignants, nombre de groupes à ouvrir -).

Pour information, sur 300 candidatures reçues en moyenne chaque année, 180 à 200 étudiants sont réellement inscrits.

- La demande de décision par la commission des moyens et le CA est conforme aux directives de la lettre ministérielle précitée, chap. 3, et porte sur :
  - Le montant de l'acompte sur droits d'inscription à verser ;
  - Les modalités de remboursement de l'acompte ;
  - Les modalités de remboursement des droits de scolarité
  - En conséquence, l'approbation les formulaires et informations transmises aux étudiants, en annexe.
  
- Extrait de la lettre ministérielle :

*« Concernant les demandes de remboursement des droits de scolarité des étudiants renonçant à leur inscription après le début de l'année universitaire, celles-ci seront soumises à une décision du chef d'établissement prise en application de critères généraux définis par le conseil d'administration. Dans ce cas, le remboursement pourra être partiel. Il appartient donc à chaque établissement d'enseignement supérieur de déterminer les conditions de recevabilité de ces demandes et de les diffuser le plus largement possible afin que les étudiants soient informés des règles applicables. »*

### **1 - Montant de l'acompte à verser.**

Il concerne les pré-inscriptions dans les formations DUEF semestriel et annuel :

<b>DUEF (semestre 1, semestre 2, ou DUEF d'été ;</b> Droits 2018-2019 : <b>1 400€</b>	<b>DUEF annuel</b> Droits : <b>2 500€</b>	<b>DUEF annuel + certificat universitaire</b> Droits DUEF 2018/2019 : <b>2 500€</b>
<b>Acompte à verser : 350€ ( 25%)</b>	<b>625€ ( 25%)</b>	<b>625€ (25%)</b>

- Un acompte correspondant à 25% des frais de formation sera demandé aux étudiants afin de valider leur demande de candidature. Cet acompte devra être réglé par virement sur le compte bancaire de la régie du CUEFFE. Il sera suivi d'un accusé réception.
- La pré-inscription du candidat sera effective à partir de la réception de l'acompte avant la date limite fixée en conseil d'administration (voir document en annexe 4) ;
- Le montant de l'acompte versé sera déduit des droits d'inscription restant à payer au moment de l'inscription administrative au CUEFFE ;
- En cas de non règlement de l'acompte avant la date limite, la demande de candidature est annulée.

### **2 - Modalités de remboursement de l'acompte**

Le remboursement est possible dans les cas suivants :

Type de Remboursement	<b>de plein droit</b>	<b>accordé par Conseil d'administration sur demande de l'étudiant :</b>
objet	Visa refusé par l'autorité administrative	Admission tardive dans un autre cursus
Justificatifs	formulaire + décision administration	Certificat d'admission dans un autre établissement.

- Les demandes de remboursement sont transmises et traitées par le CUEFFE en lien avec le SEF et l'agence comptable :
- Le CUEFFE prendra contact avec les étudiants non arrivés à la date limite qui est indiquée sur l'attestation de pré-inscription afin de s'assurer de la raison de non-présentation. Suivant le cas, le formulaire de demande de remboursement leur sera envoyé.

### **3 – Remboursement des frais de scolarité après la rentrée.**

En cas d'interruption définitive du cursus de l'étudiant après la rentrée, pour les motifs suivants :

- Raison médicale grave attestée par un certificat médical français;
- Décès d'un proche (ascendants directs et descendants) nécessitant le départ de l'étudiant (produire le certificat de décès et une attestation sur l'honneur d'abandon des études).

Un remboursement des droits de scolarité est possible déductions faites des mois d'enseignement suivis (prorata) et de l'acompte, après décision de la Directrice de la formation, en sa qualité de déléguataire du Président. Chaque mois commencé est dû.

Les frais de scolarité s'entendent comme le cumul des droits nationaux et des droits spécifiques.

#### **4 - Annexes**

Annexe 1 : formulaire de demande de remboursement de l'acompte

Annexe 2 : Modalités de paiement de l'acompte sur droits d'inscription

Annexe 3 : modèle d'attestation de pré-inscription

-----

Il est proposé à la commission des Moyens :

- de prendre acte de la nomination de Mme Carine BERBERI comme directrice du CUEFFE et d'approuver les dispositions ci-dessus, qui seront soumises au CA du 24/09/2018, pour un prise d'effet à la rentrée 2018.
- Il est rappelé qu'en cas de non ouverture du cursus, les étudiants inscrits sont intégralement remboursés.

-----

- Avis de la commission : FAVORABLE à l'unanimité.

ACTIVITES SPORTIVES		
HORS CURSUS		CURSUS
Activités aquatiques Activités nautiques Activités d'expression Sports collectifs Activités du corps et fitness Sports de combat Sports de raquettes Autres		<p align="center"><b>CERCIP ET SPORT BONIFIANT</b></p> <p>Proposés durant les deux semestres de l'année universitaire, les cours de pratique sportive peuvent être pris en compte et évalués dans le cursus universitaire.</p> <p>Le Sport Bonifiant est ouvert aux étudiants de l'IUT, de Polytech'Tours et de l'INSA Blois (4e et 5e année).</p> <p>Certains cours ont une restriction de niveau de pratique sportive.</p> <p>Fac'à vélo</p>
<b>FORMATIONS SPORTIVES DIPLOMANTES</b>		
Brevet national de Sauvetage et Secourisme Aquatique Brevet d'Initiateur en Aéronautique Plongée		
<b>STAGES</b>		
Activités de pleine nature Stages de danses Stages bien-être		
<b>LES GRANDS EVENEMENTS</b>		
Quête du temps Soirée bien-être Nuit du fitness Golf by light Laser run Nuit de la patinoire Nuit du volley-ball Soirées danses plurielles		
<b>LES EVENEMENTS SPORT LOISIR WEEK-END</b>		
Jeu libre et tournois en badminton		
<b>BENEFICIER DE REDUCTIONS AUPRES DE PARTENAIRES</b>		
Activités aquatiques Activités d'expression Activités du corps et fitness Activité nautique Sports collectifs Sports de combat Sports de raquettes Autres...		

Pour passage en commission des moyens

Mise en place de la CVEC – maintien d'un dispositif optionnel d'accès à l'offre culturelle pour les étudiants

Le Passeport culturel étudiant – PCE - 8€

Depuis exactement 25 ans, l'Université de Tours et ses partenaires proposent aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir pour une somme modique (8€ en 2017-18) un Passeport Culturel Etudiant qui leur permet d'obtenir de nombreuses réductions sur les tarifs de plus de 70 structures culturelles partenaires, sur Tours, la métropole et Blois. Le service culturel propose une médiation adaptée pour permettre aux étudiants de faire le meilleur usage de leur passeport.

Toutes les formes artistiques et culturelles sont représentées ainsi que des salles de spectacle, musées, lieux patrimoniaux. Outre les avantages tarifaires conséquents, les détenteurs du PCE ont aussi la possibilité de bénéficier d'événements spécifiques (répétitions, visites privées, stages réservés aux détenteurs du PCE, 1 place achetée = une place offerte) et peuvent chaque semaine retrouver sur le Facebook PCE et sur Instagram des suggestions de sorties sélectionnées par la médiatrice culturelle. Un site web PCE accessible à tous ( <https://pce.univ-tours.fr/>) permet également de retrouver toutes les propositions par date ou par lieu, par thème ou type de proposition.

La programmation culturelle de l'université – notamment salle Thélème - fait partie des propositions PCE. Elle offre un avantage tarifaire supplémentaire par rapport au tarif étudiant soit 4 € pour un détenteur du PCE au lieu de 6 € pour un étudiant.

En 2017-18 plus de 7200 étudiants en ont fait l'acquisition

Béatrice Boillot  
**Service Culturel**



Le, 07 septembre 2018

Objet : Inscription gratuite des étudiants des écoles paramédicales en formation initiale et mise en place d'une indemnisation forfaitaire pour les instituts

La reconduction de nos conventions avec les écoles paramédicales a été initié par le Collegium Santé en début d'année 2018.

Ce fut l'occasion de revoir les modalités d'exécution, nous conservons la possibilité pour les étudiants des écoles paramédicales (IFSI, école ergothérapie, manipulateur radio...) de s'inscrivent gratuitement à l'université de Tours dès la rentrée 2018. Ceci étant, il a été négocié avec nos partenaires le reversement par les instituts un montant forfaitaire de 23€ par étudiant inscrit.

Ce montant forfaitaire vise à indemniser l'université des frais occasionnés par l'inscription de l'étudiant, du droit d'accès à une plateforme commune Collegium pour les cours en commun sur le moodle de l'université et de la délivrance de leur diplôme universitaire.

Dans l'attente de la signature de ces conventions prévoyants l'indemnisation, il est proposé d'accepter les inscriptions sans cette indemnisation et sa mise en œuvre dès que les conventions auront été signées.

Intitulé réunion	Conseil d'Administration de la Fondation Philippe-Maupas	Responsable	Président
------------------	--	-------------	-----------

Document Rédigé par :	Didier SABOURAULT	Vérfifié par :	Catherine de Colbert Xavier Monjanel	Validé par :	Président	Diffusé le :	
date	11 mai 2018	date		Date			

**Présents :**

X. Monjanel ; Ph. Vendrix ; C. De Colbert ; S. Germon ; E. Lesigne ; M-C. Viaud-Massuard ; A. Gueiffier ; C. Manson ; V. Maupoil-David ; D. Guilloteau ; J-L. Romet-Lemonne ; B. Groussin (Commissaire aux comptes – sans droit de vote) ; Didier Sabourault (Directeur de Cabinet Université de Tours – sans droit de vote)

**Pouvoirs :**

H. Galtaud ayant donné pouvoir à Corinne Manson  
 Fabien Riolet ayant donné pouvoir à X. Monjanel  
 Philippe Roingard ayant donné pouvoir à Denis Guilloteau  
 Isabelle Dimier-Poisson ayant donné pouvoir à Stéphanie Germon  
 Cécile Goï ayant donné pouvoir à Ph. Vendrix  
 Martine Courtois ayant donné pouvoir à V. Maupoil-David  
 Daniel Alquier ayant donné pouvoir à Ph. Vendrix  
 Hervé Watier ayant donné pouvoir à Catherine De Colbert  
 Eric-Alain Zoukoua ayant donné pouvoir à Emmanuel Lesigne

**Excusés :**

Patrice Diot ; Didier Chéramy ; Hubert Lardy ; Bernard Boudot

Diffusion du document.

Aux membres du Conseil d'Administration

Ordre du jour.

- 1/ Approbation du compte rendu du CA du 6 décembre 2017
- 2/ Rapport d'activité 2017 du Président
- 3/ Approbation des comptes 2017 avec intervention du Commissaire aux comptes et affectation du résultat
- 4/ Actualité de la Fondation et Perspectives 2018
- 5/ Prorogation de la Fondation pour 5 ans
- 6/ Modification des statuts sur l'entrée de nouveaux fondateurs lors de la prorogation
- 7/ Questions diverses

Documents distribués en séance.	Rapport d'activité 2017 du Président Fondation Philippe Maupas 2013-2018 création et (ambition, bilan, écosystème régional, prorogation) Actualités et perspectives Fondation Philippe Maupas		
---------------------------------	---	--	--

<b>Date et heure de la prochaine réunion.</b>		<b>Lieu</b>	

### Relevé de conclusions

Thèmes abordés	Propositions – conclusions	Vote	Echéance
----------------	----------------------------	------	----------

Thèmes abordés	Propositions – conclusions	Vote	Echéance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1. Approbation du compte-rendu du CA du 6 décembre 2017</b></li>   <li>• <b>2. Rapport d'activité 2017 du président</b></li>   <li><b>Actualités de la fondation et perspectives 2018</b></li>   <li>• Poursuivre le financement des équipements nécessaires aux formations du Bio3 Institute (en particulier contrôle analytique)</li> <li>• Trouver de nouveaux fondateurs et donateurs</li> <li>• Renouveler les Etats Généraux des Biomédicaments (éducation thérapeutique des patients sur les biomédicaments pour la seconde édition en 2018)</li> <li>• Favoriser avec Polepharma l'émergence de projets R&amp;D via le Bio3 Institute et financer des actions de soutien au milieu académique</li> <li>• Développer des échanges avec la Fiddlehead Foundation de New York dans le cadre des cursus de formation</li> <li>• Participer au projet d'installation de l'incubateur dans l'écosystème Centre-Val de Loire</li> </ul>	<p>Aucune observation</p> <p>S'appuyant sur les documents remis en séance (et qui figurent en PJ), le président Monjanel rappelle les conditions de création et les objectifs de la Fondation Maupas</p> <p>Il extrait de la période 2013-2018 les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création du bio3 Institute</li> <li>- 200 étudiant.e.s formé.es</li> <li>- 100 salarié.e.s de l'industrie pharmaceutique formé.e.s</li> </ul> <p>Madame Maupoil souligne les formations avec Sanofi, sur des sites sanofi, qui ont donné satisfaction en raison de leur adaptation. -cr</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'équipe de recherches</li> </ul> <p>Aucune collaboration nouvelle avec des partenaires n'a vu le jour en 2017. La promotion de la Fondation s'est néanmoins poursuivie. Sont ainsi constatées des demandes spontanées d'entreprises au financement de projets.</p> <p>Emmanuel Lesigne souligne que la Fondation Maupas monte en puissance, tant en matière de de formation que de partenariat. Une pépinière d'entreprises (bio incubé) est un objectif atteignable à terme</p> <p>Philippe Vendrix estime que le bio3 est un outil bien conçu et construit car il mixe intelligemment professionnels et universitaires. Les coûts de maintenance en sont faibles souligne Madame Maupoil. Il voit dans les bio médicaments le terrain de prédilection d'une éventuelle future société universitaire et de recherches et d'un PIA3, en raison de la dynamique qu'implique ce secteur entre les mondes professionnel, économique et universitaire.</p>	<p><b>Unanimité</b></p>	

Thèmes abordés	Propositions – conclusions	Vote	Echéance
<p>• <b>3. Bilan financier de la Fondation</b></p>   <p>• <b>4. Biolab</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accueil très positif du Bio<sup>3</sup> Institute par les industriels et la signature de conventions sur le long terme qui légitiment le positionnement du Bio<sup>3</sup> et la qualité des programmes de formation proposés</li> <li>- Une volonté politique nationale, régionale et locale avérée de soutenir le développement de la filière biomédicaments avec des moyens financiers appropriés.</li> <li>- Une demande croissante de startups désirant s'installer à proximité des infrastructures existantes afin de bénéficier du support en formation et en développement présent au sein de l'écosystème</li> </ul> <p><b>5. Prorogation de la Fondation pour 5 ans</b></p>	<p>2017 a été une année simple. Peu de recettes hormis un don de 10 000 €. Les principales dépenses résident dans des subventions à l'IMT pour de l'équipement en matériel du bio<sup>3</sup></p> <p>Charges : 91 384 € Déficit : - 81 227 €</p> <p>Le commissaire aux comptes rappelle qu'il convient d'apprécier la situation financière en prenant en compte plusieurs exercices. A ce titre la trésorerie est saine. Ces 2 dernières années ont vu une augmentation des dépenses alors que les exercices précédents avaient au contraire permis des collectes)</p> <p>Xavie Monjanel rappelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'importance réelle dans l'écosystème</li> <li>- L'accueil positif du bio<sup>3</sup></li> <li>- L'outil pertinent qu'il constitue</li> <li>- Le soutien des pouvoirs publics</li> </ul> <p>Philippe Vendrix estime qu'il faut convaincre de l'intérêt d'implanter un incubateur sur le site du Plat d'Etain (de préférence) ou sur un autre site universitaire. Cet outil scientifique est nécessaire et chacun a d'ailleurs l'intuition de son utilité.</p> <p>Pour Catherine de Colbert, les entreprises sont à la recherche d'une telle atmosphère de travail.</p> <p>Les mondes économique et universitaire sont favorables à une proximité géographique, vecteur d'une synergie. Il conviendra néanmoins de bien dimensionner le futur biotech.</p> <p>Les relations avec Polepharma doivent être encore améliorées. Un COPIL serait nécessaire.</p> <p>La prorogation de la fondation est décidée.</p>	<p><b>Unanimité (à l'exception de M Romet- Lemonne, sorti au</b></p>	

Thèmes abordés	Propositions – conclusions	Vote	Echéance
	<p>Modification des statuts permettant que les nouveaux donateurs soient <i>ipso facto</i> fondateurs (modification de l'article 5 des statuts). Modification adoptée</p> <p>Le président de l'université informe que celle-ci versera à la Fondation la même somme que celle versée à sa création (soit 30 000 €).</p>	<p>moment du vote en raison d'un appel téléphonique urgent)</p> <p><b>Idem</b></p>	

## **Révision des tarifs de formation continue pour l'année universitaire 2018-2019**

### **Exposé des motifs**

Ces tarifs de formation continue pour l'année 2018-2019 ont été votés une première fois le 03 juillet 2017.

Ils ont été mis à jour à 2 reprises : le 25 septembre 2017 pour introduire des Conditions Générales de Vente et le 04 juin 2018 pour quelques nouvelles formations.

La présente mise à jour a pour objet un nouveau D.I.U.

#### **"Création" d'un D.I.U.**

- 1 Un D.I.U. de Pédagogie médicale existait dans l'offre de formation de l'UFR de Médecine. Il est remplacé par un D.I.U. de Pédagogie médicale rénové.  
Les partenaires universitaires ne seront plus Poitiers et Limoges, mais sont désormais Angers, Nantes, Rennes et Brest.  
De plus, ce D.I.U. n'accueillera plus d'étudiants mais exclusivement un public de formation continue, donc il ne sera plus géré par l'UFR, mais par le service commun de formation continue.  
Enfin, le nombre d'heures d'enseignement est diminué (77h au lieu de 88h) et le tarif proposé est augmenté (1200€ au lieu de 850€).  
Il est prévu que ce D.I.U. rénové débute le 19/10/2018.  
Il a été présenté en conseil d'UFR de Médecine le 03/09/2018.

Les modifications apportées aujourd'hui par rapport à la version précédente votée en Conseil d'Administration sont en rouge.

Reçu le : .....

Dossier complet : oui  non

## DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U.

C.U.

D.U.

D.I.U.

CREATION

MODIFICATION

INTITULE DU DIPLOME

PEDAGOGIE MEDICALE

Composante de rattachement : UFR Médecine

Composante ou Université associée : UFR Médecine ANGERS, NANTES, BREST, RENNES

Observations : Le DIU Pédagogie médicale était précédemment organisé avec les universités de Limoges et de Poitiers. A partir de l'année universitaire 2018-2019, l'université de Tours recrée un nouveau DIU avec les universités du grand ouest.

Avis du Conseil d'UFR *	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la CFVU	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la commission des moyens	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Décision du CA	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :



**Enseignant(s)  
responsable(s)**

Nom : **ANGOULVANT Denis**

Statut : **PU -PH**

UFR de rattachement

Téléphone **02 47 47 90 51**

UFR Médecine de Tours

Mail : **denis.angoulvant@univ-tours.fr**

Nom : **REROLLE Camille**

Statut : **MCU - PH**

UFR de rattachement

Téléphone

UFR Médecine de Tours

Mail : **camille.rerolle@univ-tours.fr**

**Niveau minimum  
de recrutement  
(Niveau d'entrée)**

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

**Niveau de sortie  
(ne peut être  
supérieur au niveau  
d'entrée)**

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

**Public concerné**

Formation initiale

Formation continue

Poursuite d'études

Gestion UFR

Gestion FC

**Droits d'inscription**

Le droit d'inscription des diplômes d'université est décomposé en deux droits :

- **droit de base fixé par l'établissement :**
  - Pour les **AU, CU et DU**, application du droit de base national équivalent licence.
  - Pour les **DIU**, application du droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires.

Si **DIU**, cocher le droit national défini :  Licence  Master

- **droit spécifique.** Le droit spécifique est déterminé par la composante à l'aide de la fiche financière. Il doit permettre l'auto-financement de la formation.

Veuillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme :

**Tarifs formation continue (Frais FC+ Droits d'inscription)**

Stagiaire financé : **1 200 euros**

Stagiaire non financé : **1 200 euros**

### Objectifs

- Concevoir implanter et évaluer une formation dans le cadre d'une approche par compétences (paramédicaux, 1er et 2e cycle, 3e cycle et FMC)
- Appliquer les principes d'une pédagogie active :
  - Communiquer efficacement avec les étudiants,
  - Ancrer les apprentissages sur les connaissances antérieures des étudiants
  - Développer le raisonnement clinique des étudiants,
  - Favoriser le transfert des apprentissages de la salle d'enseignement à la salle de soins
- Motiver les stagiaires et les impliquer activement dans leur formation

### Originalité

Contexte : les universitaires et les professionnels de la santé intervenant dans la formation médicale initiale et dans la formation médicale continue doivent pouvoir bénéficier d'une formation adaptée à leur rôle d'enseignant et de formateur dans le domaine médical.

### Capacité d'accueil

Maximum 24

Minimum : 4 par université pour les 4 universités partenaires, soit 16 + au moins 6 pour Tours qui doit supporter le coût de son centre de simulation

### Conditions d'inscription

Le public concerné sera représenté par les docteurs en médecine : médecin assistant universitaire (chef de clinique assistant, assistant hospitalo-universitaire), professeur des universités-praticien hospitalier, maître de conférences des universités-praticien hospitalier ou praticien hospitalier, médecin généraliste maître de stage ou enseignant dans le 3è cycle de médecine générale ou spécialiste libéraux intervenant dans la formation médicale continue.

Dans tous les cas, l'inscription est soumise à l'autorisation de l'enseignant responsable du diplôme dans chaque UFR sur dossier comportant une lettre de motivation et un projet pédagogique.

### Durée totale de la formation

CM : 1 an

TD : 77 heures 2 ans

Total heures : (TD+CM+TP+Stage) : 77 h

Stage

(Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures)

Pratique professionnelle

Mémoire : oui

non

Durée du stage :

Durée Pratique professionnelle :

### Observations particulières :

#### Modalités d'évaluation :

- un mémoire noté sur 20 points (Coefficient 1)
- la soutenance du mémoire, d'une durée de 30 minutes (20 minutes de présentation du travail et 10 minutes d'échanges avec le jury, notée sur 20 points (Coefficient 1)

Pour être admis, les stagiaires doivent obtenir une note au moins égale à la moyenne (soit 10 sur 20 points) dans chacune des épreuves. Aucune compensation ne peut être réalisée entre les épreuves).

**MAQUETTES  
et  
MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES**

UFR : Médecine

Filière :

Diplôme : DIU Pédagogie Médicale

Nom du responsable : Pr Denis ANGOULVANT

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
Séminaire 1 : NANTES 2 jours - Octobre	- Bases théoriques de l'apprentissage - Conceptions de l'enseignement				14 h		QP		QP	
Séminaire 2 : ANGERS - NANTES En alternance 3 jours - Novembre	- Enseignement interprofessionnel - Outils numériques d'interactivité - Recherche en pédagogie				21 h		QP		QP	
Séminaire 3 : RENNES 2 jours - Janvier	- Apports de la technologie à l'acquisition de compétence				14 h		QP		QP	
Séminaire 4 : BREST 2 jours - Mars	- L'évaluation pédagogique				14 h		QP		QP	
Séminaire 5 : TOURS 2 jours - Avril	- La simulation en pédagogie				14 h		QP		QP	
Mémoire et soutenance							E/O		E/O	
<b>Total 77h/étudiant (CM+TD+TP)</b>					<b>77 h</b>					

\* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

## FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé : Diplôme inter universitaire de Pédagogie Médicale

### Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation

#### Nom, statut et discipline

Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement pour les enseignants)

Denis ANGOULVANT

Professeur à l'université de Tours - Praticien Hospitalier au CHRU de Tours (denis.angoulvant@univ-tours.fr)

C REVOLLE

Maître de Conférences à l'université de Tours - Praticien Hospitalier au CHRU de Tours (camille.revolle@univ-tours.fr)

P POTTIER

Professeur à l'université de Nantes - Praticien Hospitalier au CHRU de Nantes (pierre.pottier@univ-nantes.fr)

N LEROLLE

Professeur à l'université d'Angers - Praticien Hospitalier au CHU d'Angers (nicolas.lerolle@chu-angers.fr)

P PLADYS

Professeur à l'université de Rennes - Praticien Hospitalier du CHRU de Rennes (patrick.pladys@chu-rennes.fr)


P DE VRIES

Maître de Conférences à l'université de Brest - Praticien Hospitalier au CHRU de Brest (philine.devries@chu-brest.fr)

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)  
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement				Début	00/01/1900
Type de formation				Fin	00/01/1900
Intitulé					
Responsable pédagogique					
<b>Recettes prévisionnelles</b>					
			Effectif minimum	Recettes	
	Droit de base			- €	
	Droit spécifique			- €	
				- €	
	Total recettes prévisionnelles			- €	
	Total recettes droits spécifiques			- €	
<b>Dépenses prévisionnelles</b>					
Le droit spécifique doit couvrir l'ensemble des dépenses prévisionnelles.					
<b>1- Rémunérations</b>					
	Statut	Heures / Eq TD	Taux		
	Enseignants titulaires		42,96 €	- €	
	Enseignants vacataires		51,35 €	- €	
	Non enseignants		15,17 €	- €	
	Total rémunérations			- €	
<b>2- Autres frais directs</b>					
	Total autres frais directs			- €	
<b>3- Pilotage et gestion de l'action</b>					
			% recettes	TOTAL	
Université	droit de base + 21% du total des droits d'inscription		21%	- €	
Composante	recettes prévisionnelles - 21% du prélèvement de l'université		22%	- €	
	Total pilotage et gestion FI			- €	
	Total dépenses prévisionnelles			- €	
	Total recettes droits spécifiques			- €	

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)  
AU - CU - DU - DIU Formation Continue**

UFR de rattachement	Médecine			Début	18/10/2018
Type de formation	Diplôme inter-universitaire (14h dispensées par Tours)			Fin	26/04/2018
Intitulé	Pédagogie médicale				
Responsable pédagogique	Pr Denis Angoulvant				
<b>Recettes prévisionnelles</b>					
		Candidats acceptés	Recettes		
Tarif Financé	1 200,00 €	6	7 200 €		
Tarif Réduit	- €	0	- €		
Autre tarif	- €	0	- €		
		<b>6</b>	<b>7 200 €</b>		
<b>Dépenses prévisionnelles</b>					
<b>1- Rémunérations</b>					
Statut	Heures / Eq TD	Taux			
Enseignants titulaires	0 h	42,96 €	- €		
Enseignants vacataires	0 h	51,35 €	- €		
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €		
Indemnité de responsabilité pédagogique			255 €		
<b>Total rémunérations</b>			<b>255 €</b>		
<b>2- Autres frais directs</b>					
CRESIS avec rémunérations des enseignants	<b>Total autres frais directs</b>		<b>3 664 €</b>		
<b>3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action</b>					
		Par stagiaire	TOTAL		
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	1 980 €		
Gestion action	Pourcentage des recettes	15%	1 080 €		
<b>Total pilotage et gestion FC</b>			<b>3 060 €</b>		
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>			<b>6 979 €</b>		
Fait à Tours, le 03/09/2018					
La Directrice de la Formation Continue					
					
Mme Christelle Pragnon					

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS :

<b>Effectif</b>	
-----------------	--

<b>Droit de base</b> <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	
--	--

<b>Droit spécifique</b>	
-------------------------	--

<b>Total</b>	
--------------	--

<b>Répartition</b>	
--------------------	--

<b>UFR</b>	
------------	--

<b>Université</b> <i>(droit de base + 21% du total)</i>	
--	--

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

<b>Nombre d'heures</b>	
<b>Taux heures T. D.</b>	
<b>Total</b>	

BILAN D'ACTIVITES

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre d'inscrits	6	9	8
% de réussite	100 %	88,9 %	100 %
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)			
Montant du budget pédagogique (dépenses)			
Montant des droits d'inscriptions (recettes)			
Coût total de la formation			

Fait à ..... Le .....

Signature du/des Responsable (s)



Reçu le : .....

Dossier complet : oui   
non

## DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U.

C.U.

D.U.

D.I.U.

CREATION

RENOUVELLEMENT

### DU COMPTABILITE ET GESTION

Composante de rattachement : IUT Tours

Composante ou Université associée :

#### Observations :

Le DU Comptabilité et gestion est construit pour préparer certaines épreuves du DCG, diplôme de comptabilité et de gestion, de niveau L. Il accueillera des personnes titulaires d'un diplôme Bac + 2 (BTS ou DUT) donnant droit à des équivalences du DCG. A l'heure actuelle, le DCG est déjà préparé à l'IUT de Tours en formation continue sur le même principe. Les personnes inscrites à cette préparation suivent plus de 900 heures de formation et sortent sans aucun diplôme universitaire alors qu'elles sont évaluées tout au long de leur cursus préparatoire. Le DU permettra donc de valoriser ce cursus en le diplômant, surtout dans le cas où l'ensemble des UE du DCG ne serait pas obtenu à la suite de l'examen national. Il offrira également la possibilité d'inscrire en Poursuite d'études des jeunes, tout juste diplômés d'un DUT ou BTS, souhaitant préparer le DCG, leur permettant ainsi de garder leur statut d'étudiant.

Avis du Conseil d'UFR *	Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date : 21 novembre 2017
Avis de la CFVU	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la commission des moyens	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Décision du CA	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :

Enseignant(s)  
responsable(s)

Nom : GILSON Adeline

Statut : MCF  
Section CNU : 6 ème

UFR de rattachement : IUT Tours

Téléphone : 02 47 36 75 45  
Mail : [adeline.gilson@univ-tours.fr](mailto:adeline.gilson@univ-tours.fr)

Nom : Chevalier Jean-Pierre

Statut : PRCE

UFR de rattachement : IUT Tours

Téléphone : 02 47 36 75 40  
Mail : [jean-pierre.chevallier@univ-tours.fr](mailto:jean-pierre.chevallier@univ-tours.fr)

Niveau minimum  
de recrutement  
(Niveau d'entrée)

Inférieur au bac  Bac+1  Bac+2   
Bac+3  Bac+ 4  Bac+5  Bac+6

Niveau de sortie  
(ne peut être  
supérieur au niveau  
d'entrée)

Inférieur au bac  Bac+1  Bac+2   
Bac+3  Bac+ 4  Bac+5  Bac+6

Public concerné

Formation initiale  Formation continue  Poursuite d'études   
Gestion UFR  Gestion FC

### Droits d'inscription

Le droit d'inscription des diplômes d'université est décomposé en deux droits :

- **droit de base** fixé par l'établissement :
  - Pour les AU, CU et DU, application du droit de base national équivalent licence.
  - Pour les DIU, application du droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires.

Si DIU, cocher le droit national défini :  Licence  Master

- **droit spécifique**. Le droit spécifique est déterminé par la composante à l'aide de la fiche financière. Il doit permettre l'auto-financement de la formation.

Veillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme :

**3390 €** pour la formation en 1 an / **2185 €** par an pour la formation en 2 ans

### Tarifs formation continue (Frais FC+ Droits d'inscription)

Stagiaire financé : **6916 €** pour la formation en 1 an / **3935 €** par an pour la formation en 2 ans

Remarque : Si le DU se fait en contrat de professionnalisation alors le tarif est de **8326,5 €**

Stagiaire non financé : **3390 €** pour la formation en 1 an / **2185 €** par an pour la formation en 2 ans

## Objectifs

Le DU Comptabilité et gestion a pour objectif de préparer aux UE de l'examen national du DCG. Le DCG s'inscrit dans le schéma LMD et permet aux lauréats de valider un niveau licence. Outre les postes de cadre dans le secteur de la comptabilité et de la gestion, le DCG reste la principale voie d'accès aux métiers de l'audit et de l'expertise comptable.

## Originalité

Ouvert à la fois aux étudiants en poursuite d'études, aux salariés en CIF ou en reconversion, le DU est riche tant sur le plan des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Prévu pour être préparé en 1 an, il peut également se dérouler en 2 ans notamment dans le cadre d'une alternance en contrat de professionnalisation.

La formation en alternance se déroule sur un rythme de 2,5 jours à l'IUT et de 2,5 jours en entreprise. Les UE 1 à 4 sont préparées la première année du mercredi après midi au vendredi soir et évaluées en fin de première année. Les UE 6 à 8 sont préparées la deuxième année du lundi matin au mercredi midi et évaluées en fin de deuxième année. L'UE 5 est quant à elle préparée sur les 2 années (30 heures chaque année) de façon à ce que le niveau d'anglais soit entretenu tout au long de la formation.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	UE 8	UE 5	UE 6	UE 3	UE 1 / UE 2	
APRES-MIDI	UE 7	UE 7	UE 4 / UE 5	UE 3 / UE 4	UE 1 / UE 2	

 1<sup>ère</sup> année  
 2<sup>ème</sup> année

Les alternants seront donc à l'IUT soit en début de semaine soit en fin de semaine selon l'année. Les apprenants préparant le DCG en un an auront cours tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi selon le découpage ci-dessus. La planification ainsi construite permet une mutualisation totale de l'ensemble des cours. L'alternance ne génère donc aucun frais supplémentaires.

## Capacité d'accueil

*Minimum : 20 personnes*  
*Maximum : 30 personnes*

## Conditions d'inscription

Le DU Comptabilité et gestion est accessible aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 2 tel que le DUT Gestion des entreprises et des administrations option Gestion comptable et financière ou le BTS comptabilité et gestion des organisations. Il est également ouvert aux titulaires de certaines Licences ou Licences professionnelles. La liste des titres et diplômes français ouvrant droit à dispense d'épreuves, parue au BO n° 35 du 27/09/2012, est donnée en annexe 4.

Il est ouvert aux stagiaires de formation continue et aux étudiants en poursuite d'études.

La sélection se fait sur dossier.

Durée totale de la formation

CM : 265 Heures 1 an

TP : 0 Heure

TD : 645 Heures 2 ans

Stage  Facultatif 8 semaines Pratique professionnelle   
(Volume pédagogique Mémoire : oui  non   
minimal de la formation :  
200 heures )

Total heures : (TD+CM+TP+Stage) : 910 Heures + 280 heures facultatives pour le stage

### Observations particulières

Le DU Comptabilité et Gestion prépare aux UE 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 12 du DCG, les UE 1, 5, 8 et 13 pouvant faire l'objet d'une dispense pour les titulaires d'un DUT, d'un BTS ou autre diplôme mentionné dans l'arrêté du 18/09/2012 publié au BO n°35 du 27/09/2012. Le programme du DU Comptabilité et Gestion correspond donc au programme national du DCG pour les UE concernées.

Le DU CG offre la possibilité de réaliser un stage de façon facultative. Ce stage, d'une durée de 8 semaines, est un pré-requis nécessaire à l'obtention du DCG pour les candidats n'en ayant pas la dispense par équivalence. Il doit être accompli dans un cabinet d'expertise comptable ou dans les services comptables et financiers d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association. Il a pour but :

- de permettre au candidat de prendre contact avec le monde professionnel ;
- d'observer le fonctionnement d'une organisation et de le rapprocher des connaissances théoriques acquises au travers des programmes des différentes unités d'enseignement.

Pour s'assurer de la qualité des enseignements et de leur adéquation aux besoins des apprenants, un questionnaire sera administré à l'issue de chaque module de formation



**MAQUETTES  
et  
MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES**

UFR : IUT Tours

Filière : Département Gestion des entreprises et des administrations

Diplôme : DU COMPTABILITE GESTION

Nom du responsable : GILSON Adeline

Unités d'enseignement	Éléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UE1 : Droit des sociétés (UE 2 du DCG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différentes formes de sociétés commerciales (hors SA)</li> <li>• La SA</li> <li>• Droit pénal - Les associations - Les groupements</li> </ul>	4	9	40	84		CC+ET E	Ex E	ET E	Ex E
UE2 : Droit fiscal (UE 4 du DCG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiscalité des entreprises et des particuliers</li> <li>• TVA et contrôle fiscal</li> </ul>	4	9	40	84		CC+ET E	Ex E	ET E	Ex E
UE3 : Comptabilité financière (UE 10 du DCG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptabilité approfondie</li> <li>• Comptabilité des sociétés</li> </ul>	4	9	40	84		CC+ET E	Ex E	ET E	Ex E
UE4 : Finance (UE 6 du DCG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finance d'entreprise : valeur, choix d'investissement, structure financière</li> </ul>	3	3	10	73		CC+ET E	Ex E	ET E	Ex E
UE5 : Anglais (UE 12 du DCG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais économique</li> </ul>	3	3		63		CC+ET O et E	Ex E	ET E	Ex E
UE6 : Droit social (UE 3 du DCG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La relation individuelle du travail</li> <li>• Aspects collectifs du droit social et protection sociale</li> </ul>	3	7	35	69		CC+ET E	Ex E	ET E	Ex E

UE7 : Management (UE 7 du DCG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les fonctions dans l'entreprise, le comportement humain</li> <li>• Les contributions théoriques, la stratégie</li> </ul>	4	10	50	94		CC+ET E	Ex E	ET E	Ex E
UE8 : Contrôle de gestion (UE 11 du DCG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modélisations des organisations</li> <li>• Calcul des coûts, budgets, analyse des écarts, tableau de bord, masse salariale</li> </ul>	4	10	50	94		CC+ET E	Ex E	ET E	Ex E
UE 9 : stage (UE facultative)				8 semaines						
<b>Total</b> <b>Xh/étudiant</b> <b>(CM+TD+TP)</b>				<b>265</b>	<b>645</b>					

\* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

Afin d'assurer une formation de qualité et la réussite aux examens nationaux, chaque UE comporte un nombre d'heures d'enseignement approprié. L'assiduité est contrôlée, la présence aux enseignements, aux contrôles continus et aux examens est obligatoire. Toute absence injustifiée à une épreuve entraîne la défaillance à l'UE correspondante et donc à l'année.

Le DU Comptabilité et Gestion est délivré si la moyenne de l'ensemble des UE est supérieure ou égale à 10/20 sous réserve qu'aucune moyenne d'UE ne soit inférieure à 6 sur 20.

Lorsque le diplôme universitaire n'a pas été obtenu, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé : DU COMPTABILITE ET GESTION

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation			
Xavier APARICIO	T	contrôle de gestion	IUT de Tours
Abdoulaye SARR	V	droit des sociétés	Formateur indépendant
Hélène CHARRIER	T	finance d'entreprise	IUT de Tours
Jean-Pierre CHEVALIER	T	droit fiscal	IUT de Tours
Jean-Pierre CHEVALIER	T	comptabilité approfondie	IUT de Tours
Annick DE BEAUREGARD	V	droit social	Lycée Notre Dame La Riche - 42 rue Delpérier 37000 TOURS - ann.de.beauregard@gmail.com
Laurence TABOURDEAU-POLISSET	V	droit fiscal	DDFIP-37 SIE Tours-nord - 40, rue Edouard-Vaillant 37060 Tours Cedex 09 -
André MONGO	V	droit social	Avocat - Cabinet indépendant - 5 bd Béranger 37000 Tours - mongo.avocat@laposte.net
Charlotte LEFORESTIER	V	anglais des affaires	UFR Droit
Vincent MAHOUDEAU	V	management	SBC Centre de formation vincent.mahoudeau@cegetel.net
Adeline GILSON	T	management	IUT de Tours
Peggy RICHARD-SARR	V	droit des sociétés	AFTEC Touraine - 244 r Giraudeau 37000 Tours - 02 47 36 20 50 peggy.richard-sarr@univ-tours.fr
Nicolas TRAVAUX	T	finance d'entreprise	IUT de Tours
Bertrand TYTGAT	T	contrôle de gestion	IUT de Tours
Guillaume VARVOUX	V	anglais des affaires	AFTEC Touraine - 244 r Giraudeau 37000 Tours - 02 47 36 20 50 guivx@yahoo.fr

# Université François-Rabelais de Tours

## BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum) AU - CU - DU - DIU Formation mixte (initiale et continue)

UFR de rattachement	IUT TOURS
Type de formation	DU
Intitulé	COMPTABILITE ET GESTION
Responsable pédagogique	Adeline Gilson / Jean Pierre Chevalier

Début	03/09/2018
Fin	30/06/2019

### Recettes prévisionnelles

	Montant	Effectif minimum	Recettes
Droit de base	170,00 €	6	1 020 €
Droit spécifique	3 390,00 €	7	23 730 €
	2 185,00 €	3	6 555 €
	8 326,50 €	5	20 816 €
	6 916,00 €	5	34 580 €
		<b>20</b>	<b>86 701 €</b>

5 FI et 2 FC (en 1 an)  
1 FI et 2 FC (en 2 ans)  
Contrats de pro  
FC (en 1 an)

<b>Total recettes prévisionnelles</b>	<b>86 701 €</b>	85 681 €
---------------------------------------	-----------------	----------

### Dépenses prévisionnelles

#### 1- Rémunérations

Statut	Heures / Eq TD	Taux	Montant
Enseignants titulaires	582 h	43,48 €	25 305 €
Enseignants vacataires	455 h	58,91 €	26 804 €
Non enseignants	30 h	15,17 €	455 €
<b>Total rémunérations</b>			<b>52 565 €</b>

#### 2- Autres frais directs

<b>Total autres frais directs</b>	<b>2 300 €</b>
-----------------------------------	----------------

#### 3- Pilotage et gestion de l'action

	% recettes	TOTAL
Université droit de base + 21% du total des droits d'inscription des formations initiales	21%	5 750 €
Composante	30%	26 010 €

<b>Total pilotage et gestion</b>	<b>31 761 €</b>
----------------------------------	-----------------

<b>Total dépenses prévisionnelles</b>	<b>86 625 €</b>
---------------------------------------	-----------------

**EN CAS DE DIFFICULTE** pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.



FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS :

Effectif	20
----------	----

<b>Droit de base</b> <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>	1020 €
--	--------

Droit spécifique	85681 €
------------------	---------

<b>Total</b>	<b>86701</b>
--------------	--------------

<b>Répartition</b>	
--------------------	--

UFR	80951
-----	-------

Université (droit de base + 21% du total formation initiale)	5750
---	------

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

Nombre d'heures	0
Taux heures T. D.	
<b>Total</b>	<b>0</b>

Reçu le : XXXXXX.....

Dossier complet : oui  non

## DIPLOME D'UNIVERSITE

A.U.

C.U.

D.U. X

D.I.U.

CREATION X

RENOUVELLEMENT

### INTITULE DU DIPLOME

Reconversion à la Pratique de l'Exercice Officiel

Composante de rattachement : Sciences Pharmaceutiques

Composante ou Université associée :

Observations :

Avis du Conseil d'UFR *	Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date : 07 Juin 2018
Avis de la CFVU	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Avis de la commission des moyens	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :
Décision du CA	Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/>	Date :

Enseignant(s)  
responsable(s)

Nom : Matthieu JUSTE      Statut : Maître de conférence (Section CNU : 87)

UFR de rattachement : Sciences Pharmaceutiques

Téléphone : 02.47.36.71.87

Mail : [matthieu.juste@univ-tours.fr](mailto:matthieu.juste@univ-tours.fr)

Niveau de  
recrutement  
(Niveau d'entrée)

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Niveau de sortie  
(ne peut être  
supérieur au niveau  
d'entrée)

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Public concerné

Formation initiale

Formation continue

Poursuite d'études

Gestion UFR

Gestion FC

### Droits d'inscription

Le droit d'inscription des diplômes d'université est décomposé en deux droits :

- **droit de base** fixé par l'établissement :
  - Pour les AU, CU et DU, application du droit de base national équivalent licence.
  - Pour les DIU, application du droit de base national équivalent licence ou master en fonction des tarifs définis avec les universités partenaires.

Si DIU, cocher le niveau pédagogique du DIU :       Licence       Master

- **droit spécifique**. Le droit spécifique est déterminé par la composante à l'aide de la fiche financière. Il doit permettre l'auto-financement de la formation.

Veuillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme :

### Tarifs formation continue (Frais FC + Droits d'inscription)

Stagiaire financé : 2100 euros .....

Stage : 270 euros (tarif pour le stage seul si DU  
effectué sur deux années)

Stagiaire non financé : 1000 euros

<b>Objectifs</b>	Permettre à des pharmaciens quel que soit leur secteur d'activité de remettre à jour leurs connaissances afin d'exercer en officine avec toute la compétence requise et d'effectuer un stage conventionné en officine de 6 mois.
<b>Originalité</b>	
<b>Capacité d'accueil</b>	<b>Jusqu'à 20 participants par an</b> <b>Admission sur dossier (diplôme, CV, lettre de motivation) et/ou entretien avec le responsable du DU</b>
<b>Conditions d'inscription</b>	<b>Pharmaciens titulaires du Diplôme français d'Etat de Docteur en Pharmacie ou de pharmacien titulaire d'un diplôme de pharmacie ouvrant droit à l'exercice de la pharmacie en France.</b>
<b>Durée totale de la formation</b>	<p>Au minimum 100 h d'enseignement (CM/ TP/TD) (120h maximum) à choisir dans les unités d'enseignement de 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> année officine. Un entretien de positionnement aura lieu avec le candidat au cours duquel le responsable de la formation validera son parcours de formation. Ainsi le choix des UE se fera en fonction de son parcours professionnel. La formation peut être commencée à tout moment et être effectuée sur 2 années universitaires selon l'accord du responsable de la formation</p> <p>CM : <span style="float: right;">1 an : <input checked="" type="checkbox"/></span></p> <p>TP : <span style="float: right;">2 ans: <input checked="" type="checkbox"/></span></p> <p>TD :</p>
	<p><b>Stage <input checked="" type="checkbox"/> Pratique professionnelle <input type="checkbox"/> Mémoire : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/></b>  <i>Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures</i></p> <p><b>Durée du stage : 6 mois</b> <span style="float: right;"><b>Durée Pratique professionnelle :</b></span></p> <hr/> <p>Total heures (TD + CM + TP + Stage) :</p>
<b>Observations particulières</b>	<p>Le stage doit être effectué chez un pharmacien maître de stage agréé par l'Université de Tours et le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens Centre Val de Loire. Une possibilité de dérogation pourra être envisagée chez un Maître de stage hors région Centre Val de Loire.</p> <p>(Six mois de stage correspond à la durée minimum d'expérience professionnelle exigée par l'Ordre National des Pharmaciens pour une inscription au tableau de l'ordre.)</p>

## Université François-Rabelais de TOURS

# MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

**UFR : Sciences Pharmaceutiques**

**Filière :**

**Diplôme : DU Reconversion à la Pratique de l'Exercice Officinal**

**Nom du responsable : UNIVERSITAIRES : Matthieu JUSTE**

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
<p style="color: blue; font-size: small;">Selon les choix des stagiaires dans les Unités d'enseignement de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année officine</p>		<p>L'assiduité au cours est obligatoire : quitus de présence (QP)</p> <p>L'acquisition des connaissances théoriques (UE) et pratiques (stage) sera évaluée oralement. Ainsi, l'évaluation orale (d'environ 45 min à 1h) sera effectuée par un jury dédié au DU, composé au minimum de 3 pharmaciens officinaux et universitaires (au minimum un universitaire) avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- questions sur l'exercice officinal en lien avec les UE suivies</li> <li>- mise en situation de dispensation avec analyse de prescription, et conseils pharmaceutiques associés.</li> </ul>								
<b>Total</b>										
<b>Xh/étudiant (CM+TD+TP)</b>										

\* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé :

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation		
<b>Nom, statut et discipline</b>  Selon les unités d'enseignement choisie en 5 <sup>ème</sup> ou 6 <sup>ème</sup> année de pharmacie	<b>Coordonnées</b> (adresse, téléphone, adresse électronique, fax, UFR de rattachement pour les enseignants)	
<b>Service formation des sociétés</b> :		

**BUDGET PREVISIONNEL (seuil minimum)  
AU - CU - DU - DIU Formation Initiale**

UFR de rattachement	Sciences Pharmaceutiques	Début	Septembre
Type de formation	Diplôme Universitaire	Fin	Juin
Intitulé	Reconversion à la pratique de l'exercice off		
Responsable pédagogique	Matthieu Juste		
<b>Recettes prévisionnelles</b>			
		Effectif minimum	Recettes
Tarif étudiant	- €	0	- €
Tarif Normal FC	2 100,00 €	1	2 100 €
Droits inscr°	- €	0	- €
	- €	0	- €
		<b>1</b>	<b>2 100 €</b>
Total recettes prévisionnelles			2 100 €
<b>Dépenses prévisionnelles</b>			
<b>1- Rémunérations</b>			
Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	1,5 h	42,96 €	64 €
Enseignants vacataires	0 h	51,35 €	- €
Non enseignants	0 h	15,17 €	- €
Total rémunérations			64 €
<b>2- Autres frais directs</b>			
Frais de gestion FC			470 €
<i>330€ forfait de pilotage + 140€ frais de gestion</i>			
<b>3- Pilotage et gestion de l'action</b>			
		% recettes	TOTAL
Université		21%	441 €
Composante		53%	1 113 €
Total pilotage et gestion FI			1 554 €
Total dépenses prévisionnelles			2 088 €

**EN CAS DE DIFFICULTE** pour remplir cette fiche, prendre contact avec l'antenne financière de votre composante.

FICHE D'EXECUTION

1°) DROITS :

<b>Effectif</b>		
<b>Droit de base</b> <i>(Equivalent licence pour les DU/Equivalent licence ou master pour les DIU selon niveau diplôme)</i>		
<b>Droit spécifique</b>		
<b>Total</b>		
<b>Répartition :</b>		
<b>UFR</b> <b>78%</b>		
<b>Université</b> <b>(droits de base + 21% du total)</b>		

2°) SERVICES STATUTAIRES à REVERSER à l'UNIVERSITE :

<b>Nombre d'heures</b>		
<b>Taux heures T. D.</b>		
<b>Total</b>		



BILAN D'ACTIVITES

	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre d'inscrits			
% de réussite			
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)			
Montant du budget pédagogique (dépenses)			
Montant des droits d'inscriptions (recettes)			
Coût total de la formation			